



Locateur faisant tout pour ne pas payer les loyers

Par **Pietrosalvi**, le **04/08/2010** à **17:43**

Bonjour,

Nous avons un locataire qui a décidé de nous mettre en cessation de paiement. Nous lui avons loué un hôtel de 58 chambres il y a trois ans. Pour la remise en état des installations incendie il nous réclame 138000 € et le tribunal lui a accordé en deux fois la saisie conservatoire de la somme.

- 1° Sur le bail il est bien précisé que les travaux de toutes sortes sont à sa charge.
- 2° Sur le bail il est bien précisé que tous devis doivent être approuvés par le bailleur.
- 3° Depuis sa prise de possession de l'immeuble jamais a réglé son loyer en temps.
- 4° il a porté des changements à la structure sans nous prévenir.
- 5° Jamais reçu en trois ans un récépissé d'assurance.

En ce qui nous concerne nous devrions obtenir par le tribunal une expulsion.
Qu'en pensez vous?

Cordialement
Pietro SALVI